

Habsburg Austria and the Maghreb Regencies:
A Difficult Peace and an Abrupt Break 1725-1765-1783

**L'Autriche des Habsbourg et les Régences du Maghreb:
Une paix difficile et une rupture abrupte (1725-1765-1783)**

Mounir Fendri
Germaniste, Tunis

Abstract: Unlike with most European powers, the relations of the Maghreb Regencies (Algiers, Tunis, Tripoli) with Austria have not benefited from sufficient interest in Maghreb historiography. In the XVIIIth century, the Habsburg Empire nevertheless had a multiple maritime presence in the Mediterranean area. Hence a rubbing shoulders and frictions with the so-called Barbary pirates and their privateering war, leading to relations at the state level. This study offers a synoptic examination of these relations, from their beginnings, around 1725, thanks to the intercession of the Ottoman Porte, until their vacillation, around 1765, and the long interruption, since 1783, when the court of Vienna succeeded in forcing Turkey to materially guarantee the damage caused by the Barbary pirates to Austrian navigation.

Keywords: European Powers, Maghreb Regencies, Habsburg Empire, Ottoman Porte, Barbary Pirates.

L'intérêt consacré à l'ambassade marocaine à Vienne en 1783¹ a jeté des lumières sur l'histoire des relations entre le Maroc, depuis l'ère de Sidi Mohammed ben Abdallah, et l'Autriche des Habsbourg. Les relations entre cet État européen et les trois Régences maghrébines, sont en revanche peu étudiées. Le présent article se propose, en remontant aux débuts de ces relations, d'en retracer l'évolution et présenter des faits et des circonstances susceptibles de contribuer à un meilleur éclairage de ce chapitre de l'histoire euro-maghrébine.

Vers 1725, l'Empereur d'Autriche et chef du *Saint Empire Germanique*, le Habsbourg Charles VI (Kaiser Karl VI., 1711-1740), avait un pressant besoin d'un accommodement avec les Etats musulmans d'Afrique du Nord, la *Berbérie* de l'époque, notamment les trois Régences adhérentes à l'Empire Ottoman, les soi-disant *Etats Barbaresques* d'Alger, Tunis et Tripoli.² La course maritime qu'elles entretenaient causait de sérieux problèmes à la navigation de ses sujets et aux intérêts économiques de ses territoires. Par ses ports sur l'Adriatique (Fiume/Rijeka et Trieste), ses possessions du Sud de l'Italie, notamment Naples et la Sicile (avant de les perdre en 1734), et ceux des Pays-Bas autrichiens (Ostende), l'Autriche des

¹ Jacques Caillé, "Une ambassade marocaine à Vienne en 1783," *Hespéris-Tamuda* III, 1^{er} fascicule (1962): 35-42; David Do Paço, "Un Orient négocié," *Cahiers de la Méditerranée* 76 (2008): 229-61.

² Franz Hartmann, "Österreichs Beziehungen zu den Barbaresken und Marokko, 1725-1830" (Thèse dactylographiée, Uni. Vienne, 1970). [Bibliothèque nationale d'Autriche: 1071505-C Neu Mag].

Habsbourg n'était pas, au XVIII^e siècle, à l'abri des expéditions et raids des Corsaires desdits Etats.

En cette période, sous le signe d'une politique économique ambitieuse, Charles VI aspirait à élever son Empire au rang des grandes puissances maritimes et le faire participer au commerce intercontinental. Après avoir assuré la promotion et la franchise des ports de Fiume et de Trieste et y avoir consolidé une Compagnie de Commerce avec l'Orient,³ il s'appliqua, vers 1720, à favoriser à Ostende l'établissement d'une Compagnie Générale de Navigation et de Commerce aux Indes Orientales et Occidentales, et sur les côtes d'Afrique.⁴ Ses vaisseaux revenaient des lointaines contrées, richement chargés des produits exotiques fort convoités, mais se trouvaient souvent exposés aux convoitises des corsaires *barbaresques*, à l'affût de telles prises cossues.⁵

En 1724, la Compagnie fut gravement affectée par la perte de son navire l'*Impératrice Elisabeth*, capturé vers la fin du mois de mai par des corsaires d'Alger,⁶ à l'entrée de la Manche," alors qu'il revenait du Yémen avec un précieux chargement de denrées.⁷ L'équipage, chiffré à 80 hommes, fut fait prisonnier, ou *esclave*, selon la logique de l'époque.

Sérieusement affligé par l'évènement et le grave préjudice causé, et ayant constaté qu'Alger n'envisageait pas la restitution du navire et la libération de l'équipage, Charles VI ordonna des démarches pour mettre la Porte ottomane devant ses responsabilités et exiger son intercession. A défaut d'une flotte de guerre persévérante, capable d'assumer la défense d'une navigation multinationale et un littoral aussi étendu qu'épars, l'Autriche dut se vouer à la diplomatie. Faisant valoir les dispositions du Traité de Passarowitz, signé en juillet 1718, au terme d'une victoire sur la Turquie ottomane, l'Empereur réclama la validation de l'Article 13, selon lequel: "Les négociants des deux parties pourront faire le commerce, en toute liberté, tranquillité et sûreté, dans les Etats des deux empires; les négociants et les sujets des provinces actuellement soumises à l'empereur des Romains [...] auront la faculté d'aller et venir paisiblement sous le pavillon et avec les patentes de S. M., par terre et par mer, dans tous les États, provinces de

³ Jkob Löwenthal, *Geschichte der Stadt Triest* (Triest: 1857).

⁴ Herbert Hutterer, "Handelskompanien," in *300 Jahre Karl VI. (1711-1740). Spuren der Herrschaft des letzten Habsburgers*, dir. Stefan Seitschek (Wien: 2011), 143-51.

⁵ En 1721, un navire d'Ostende (*Le Morian*) fut attaqué à son retour de Malabar par 2 corsaires *barbaresques* et sauvé grâce à un navire de guerre anglais, *Wienerisches Diarium* du 10/9/1721, de Brabant, le 2/9/1721.

⁶ Une correspondance d'Alger du 2/7/1724 fait part du retour des corsaires, le 29 juin, avec trois prises, dont l'*Elisabeth*, du Capitaine Joseph Geselle, capturée le 24 mai, avec une riche cargaison et 80 hommes d'équipage, cf. *Wienerisches Diarium* du 19/8/1724.

⁷ *Gazette d'Amsterdam* du 11/8/1724, de Gênes, le 12/8/1724, et du 29/8/1724, de Bruxelles, le 11/8/1724.

l'empire ottoman, d'y faire librement des ventes et des achats [...] ils ne seront aucunement molestés, mais ils devront, au contraire, être protégés.”⁸

Evoquant lesdites Régences, le même Article prescrivait qu'il sera sérieusement enjoint aux Algériens, aux Tunisiens et aux Tripolitains, ainsi qu'à tous autres, que besoin sera de s'abstenir dorénavant de toute contravention aux capitulations de paix, et de ne commettre aucune action contraire à la paix,”⁹ donc de cesser tout agissement attentatoire aux intérêts du souverain autrichien et ses sujets, de s'ouvrir à leur commerce et respecter leur navigation.

Pour les pouvoirs sollicités et dans leur logique, surtout en considération des côtes italiennes, cela revenait à se dessaisir d'un 'terrain de chasse' propice, traditionnellement 'acquis,' géographiquement à la portée, religieusement¹⁰ recommandé et économiquement rentable, donc à renoncer à des ressources coutumières, voire une source d'existence essentielle. De là se comprennent les réticences et les résistances que va rencontrer le recours des Autrichiens, malgré l'aval et l'appui de l'autorité ottomane et les Firmans sultanesques.¹¹

La capture de l'*Elisabeth* ne manqua évidemment pas de capter l'intérêt de la presse européenne qui persévéra à suivre les tractations diplomatiques mises en œuvre et en rendre compte. Une correspondance de Constantinople du 6 août 1724 fit part d'une audience que le représentant autrichien, le Résident Joseph Dierling, eut du Grand-Vizir du Sultan Ahmed III (1703-1730) pour protester énergiquement contre les pirateries exercées au préjudice des sujets de Sa Majesté, nettement en contradiction avec la Paix de Passarowitz.”¹² Selon la même source, “la Porte consentit à envoyer ordres aux autorités d'Alger et de Tunis de respecter le pavillon impérial et s'abstenir d'en importuner les navires, au risque, sinon, de s'exposer à la disgrâce sultanesque. Une correspondance ultérieure de Constantinople, du 5 février 1725, fit savoir que le Sultan ottoman avait écrit, pour la troisième fois” aux

⁸ Baron I. de Testa, *Recueil des Traités de la Porte Ottomane avec les Puissances Etrangères*, tome IX, Autriche (Paris: Chez les auteurs, 1898), 78. Un Traité annexe, réservé à des accords d'ordre économique, fut signé le 27 juillet 1718.

⁹ Testa, *Recueil*, 78.

¹⁰ Quoique jamais essentiel, l'antagonisme religieux était certes important. Mais réduire la course à cette seule dimension du duel islamo-chrétien revient à faire peu de cas des facteurs matériels, Taoufik Bachrouh, *Formation sociale barbaresque et pouvoir à Tunis au XVII^e siècle* (Tunis: PUT, 1977), 59.

¹¹ Evidemment, la Porte aspirait de son côté tirer profit de la situation, par exemple pour obtenir la révocation du Décret Impérial qui interdit aux Marchands Turcs l'entrée des Foires de Hongrie et d'Autriche, *Gazette de France* du 6/9/1725, Constantinople, le 21/4/1725.

¹² *Wienerisches Diarium* du 7/10/1724, de Constantinople, le 6/8/1724.

autorités d'Alger, les menaçant de représailles s'ils refuseraient de s'entendre avec l'Autriche.¹³

Dès février 1725, la décision d'envoyer à Alger une députation mixte, composée de représentants des deux souverains, fut prise. Dans son Histoire de l'Empire Ottoman, Joseph von Hammer nota qu'on arma une escadre entière, dans laquelle on vit figurer les deux vaisseaux-amiral, la *Patrona* et la *Riala*, ainsi que deux autres bâtiments de guerre, à bord desquels s'embarquèrent le chambellan Ismaïl-le-Long, en qualité de commissaire du grand-vizir, et Souleïmanaga, commissaire du kapitan-pascha.¹⁴ En plus des officiers turcs, mandatés par un *khatti-charif* (daté du 14 juin 1725/ 2 *schewwal* 1137) adressé aux gouverneurs d'Alger, Tunis et Tripoli, la députation comprenait deux commissaires du souverain autrichien, à savoir Jean Schonamille, un commerçant d'Ostende, et Nicolas Theyls, un interprète pour le turc qui avait participé aux négociations de Passarowitz.¹⁵

A Alger, gouvernée alors par le Dey Cur-Abdi, un vieux soldat d'un bon caractère et d'une grande finesse,¹⁶ la mission se déroula sous de mauvais auspices. On ne voulait d'emblée rien entendre d'une restitution d'un butin 'légalement' acquis,¹⁷ certainement déjà partagé entre plusieurs intervenants, ni d'une paix attentatoire aux intérêts de maints acteurs. Des témoignages évoquèrent une réunion du Divan convoquée par le Dey, à l'instigation des chefs de la Marine et des armateurs, pour trancher sur la requête austro-turque, de laquelle, on n'entendit que crier: "nous sommes un peuple libre et nous ne sommes pas tenus de donner suite aux accords de la Porte avec l'Empereur des Romains."¹⁸ De Grammont confirme l'ambiance tumultueuse hostile à l'ambassade sultanesque: "Quand les *Ioldachs* entendirent qu'il leur faudrait restituer les vaisseaux capturés, reconnaître la prééminence du consul impérial sur tous les autres, lui accorder certains droits et honneurs spéciaux, ils se mirent à pousser tous ensemble des cris d'indignation, disant qu'ils ne voulaient avoir la paix qu'avec la France et l'Angleterre."¹⁹ On aurait argumenté qu'ayant été capturé alors qu'Alger se trouvait en guerre avec l'Empereur, le vaisseau litigieux serait d'office de bonne prise.²⁰ Selon d'autres témoignages, "la Régence d'Alger avoit pris la résolution de s'exposer aux dernières extremitez, plû-tôt que de consentir à cette restitution

¹³ *Wienerisches Diarium* du 28/3/1725, de Constantinople, le 5/2/1725; *Gazette de France* du 25/8/1725, de Constantinople, le 6/7/1725.

¹⁴ Joseph von Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours*, traduit de l'allemand par J.-J. Hellert (Paris: Bellizard, 1839), 14, 115.

¹⁵ Hartmann, "Österreichs," 13-9.

¹⁶ H.D. de Grammont, *Alger sous la domination turque 1515-1830* (Paris: Leroux, 1887), 282.

¹⁷ Laugier de Tassy, *Histoire du Royaume d'Alger* (Amsterdam: Sauzet, 1725), 340.

¹⁸ *Holsteinischer Correspondent* du 2/11/1725, d'Alger, le 1/10/1725.

¹⁹ Grammont, *Alger*, 283.

²⁰ *Holsteinischer Correspondent* du 23/10/1725, de Livourne, le 28/9/1725.

qui décourageroit tous ses Armateurs.”²¹ Bref, la mission se solda à Alger par un cuisant échec,²² illustrant les limites de l'autorité du Sultan sur ses vassaux maghrébins.²³

Il a fallu attendre encore deux ans pour que le Gouvernement d'Alger, après maintes tractations, se résigna enfin mais non sans poser des conditions, à la ratification d'un Traité de paix avec les Habsbourg, signé à Constantinople par procuration le 8 mars 1727²⁴ et soumis au Divan d'Alger le 28 juillet.²⁵

D'Alger, la députation austro-ottomane passa à Tunis où elle eut plus de succès.²⁶ D'abord du fait que la requête n'y était pas lestée de la restitution d'un riche butin et consistait essentiellement en la conclusion d'un Traité de Paix, comportant des inconvénients, certes, mais aussi quelques avantages. Il s'avéra par exemple que le maître du lieu, le Bey Hussein ben Ali (1705-1735), convoitait une faveur du Sultan ottoman, à savoir la dignité de Pacha à un neveu auquel il avait promis la succession, avant d'avoir sa propre progéniture mâle.²⁷

Les délibérations sur le pacte sollicité n'avaient apparemment pas duré longtemps. A la date du 23 septembre 1725, on procéda à la signature des Articles conclus au Nom de S.M. impériale et catholique par les Commissaires impériaux avec la Régence de Tunis, avec l'Intervention et sous la Médiation des Commissaires ottomans, sur la libre Navigation.²⁸ L'Article 1 stipulait que “Il a été conclu et arrêté que toutes les courses et hostilités, cesseront, tant par terre que par mer, entre les vaisseaux et sujets de S.M.I. et les vaisseaux et sujets de la Ville et Royaume de Tunis”; et le second Article déclare que: “Il y aura à l'avenir, entre l'Empereur des Romains et les Pachas, Bey et Dey et Divan et la Milice de la Ville et Royaume de Tunis et

²¹ *Gazette de France* du 27/10/1725, de Naples, le 25/9/1725.

²² OeStA/HHStA StAbt *Algerien* 1724-1759.

²³ La Porte venait d'avoir l'accord de Vienne d'y envoyer un agent permanent en la personne d'Omar Aga. L'échec à Alger en perturba le cours. Constantinople, le 23/10/1725: “L'Envoyé du Grand Seigneur à la Cour de l'Empereur, ne partira qu'après qu'on sera en estat de luy donner des instructions convenables au sujet du refus que la Regence d'Alger a fait de signer le Traité de Paix qui luy a esté proposé avec fa Majesté impériale,” *Gazette de France* du 22/12/1725.

²⁴ Hartmann, “Österreichs,” 15. Voir copie du traité in *Gazette d'Amsterdam* du 11/11/1727.

²⁵ *Gazette d'Amsterdam* du 25/7/1727; *Wienerisches Diarium* du 10/9/1727, d'Alger, le 21/7/1727; *Gazette de France* du 2/8/1727, de Constantinople, le 7/6/1727.

²⁶ OeStA/HHStA StAbt *Tunis I* 1725-1733 *Berichte, Weisungen*. Mounir Fendri, “Yusuf Khuja chez le Prince Eugène. Une Ambassade tunisienne à Vienne en 1732,” *RHM* 112 (2003): 437-58.

²⁷ Non satisfait du change, le parent frustré, le futur Ali Bacha (1735-1756), va prendre les armes contre son oncle et finir, grâce au soutien d'Alger, par mettre fin à son règne en 1735 et lui succéder, jusqu'à sa propre destitution et son exécution par les mêmes forces d'Alger en 1756. Mohammed-Hedi Cherif, *Pouvoir et Société dans la Tunisie de H'ussayn bin Ali (1705-1740)*, vol. II (Tunis: PUT, 1984), 15.

²⁸ Alexander de Miltitz, *Manuel des consuls*, vol. II (Londres: Asher, 1842), 1452.

leurs sujets, une sûreté réciproque et durable de pavillon et de navigation dans tous les ports, mers et rivières.”²⁹

Une fois la mission à Tunis accomplie et un Consul impérial investi,³⁰ la délégation austro-ottomane se dirigea vers Tripoli et y débarqua le 23 octobre 1725. Cependant, ce n’est que le 18 avril 1726 qu’un traité fut signé, non à Tripoli, mais, par procuration, à Constantinople, puis ratifié le 2 juillet 1726 par Ahmed Pacha Qaramanli (1711-1745).³¹ Il y a lieu de prêter foi aux rumeurs propagées en cette période sur un complot avorté, fomenté par les détracteurs de la paix avec l’Autriche.³²

Bien avant, Ahmed Pacha avait ordonné une mission à Vienne pour la libération d’esclaves et de marchandises capturés par les Napolitains et Siciliens, selon une source compétente,³³ sans doute aussi, et surtout, pour un sondage direct des dispositions et intentions des Autrichiens relativement à la paix convoitée. La mission, qui va être la première d’une série d’ambassades maghrébines à Vienne, fut confiée à Mohammed Effendi, un fin diplomate, fils de diplomate puis père et grand-père de diplomates au service des Qaramanli.³⁴

De Tripoli, l’Envoyé du Pacha et du Divan s’embarqua début août 1724. On le vit débarquer à Venise avec sa suite, composée d’un de ses fils, trois officiers et six auxiliaires, dont deux noirs.³⁵ Le 28 octobre, il fit son entrée solennelle dans la capitale des Habsbourg, où il séjourna, aux frais de la Cour, jusqu’au 17 mars 1725.³⁶ Le 13 novembre, il fut reçu en audience par le prince Eugène de Savoie, en sa qualité de chef du *Hofkriegsrat* (Conseil

²⁹ Miltitz, *Manuel*, vol. II, 1452.

³⁰ Il s’agit du Grec Simone Pilarino, remplacé à sa mort en 1733 par l’Anglais William Plowman. P. Soumille, “Un aspect des relations austro-tunisiennes au XVIII^e siècle. A propos de l’épithape latine de Plowman, consul d’Autriche à Tunis (1733-1745),” *IBLA* 129 (1972): 1-31.

³¹ Une correspondance de Tripoli du 10/7/1726 (*Wienerisches Diarium* du 12/10/1726) fait part d’une réunion du Divan qui accepta les articles, sauf un qui imposait de restituer les prises faites avant la signature du Traité, y compris celles des Algériens, amenées dans ce port. Le même article publia le Traité austro-tripolitain.

³² *Gazette de France* du 15/9/1725, de Venise, le 25/8/1725 et du 6/4/1726, de Gênes, le 9/3/1726. Etant majoritairement des *Arnaoutes* (Albanais), les Corsaires tripolitains se trouvaient certainement lésés par une paix qui leur interdisait toute activité dans leurs zones d’origine.

³³ Heinrich Benedikt, *Das Königreich Neapel unter Kaiser Karl VI. Eine Darstellung auf Grund bisher unbekannter Dokumente aus den österreichischen Archiven* (Wien/Leipzig: Manz, 1927), 299. Au terme du séjour de l’Envoyé à Vienne, on se demanda s’il a obtenu la restitution de quelques vaisseaux de la Régence de Tripoli qui ont été pris depuis un an ou environ, par les Galères de Naples & de Sicile, mais le bruit court qu’il a commencé la négociation d’un traité de commerce qui sera continuée par dépêches. *Gazette de France* du 7/4/1725, de Vienne, le 21/3/1725.

³⁴ Il est le fils de Mustapha Agha, plusieurs fois en missions diplomatiques à Londres et à Versailles à la fin du XVII^e et début du XVIII^e, et le père d’Ali Effendi, le 1^{er} Envoyé maghrébin en Scandinavie en 1745, lui-même père de deux diplomates des Qaramanli: Hamed et Mahmoud Khodja.

³⁵ *Wienerisches Diarium* du 20/9/1724, de Venise, le 19/8/1724; Benedikt, *Das Königreich*, 300.

³⁶ L’ambassade donna lieu à la publication suivante relatant son déroulement: *Diarium Uber die Reise des von Tripoli über Venedig nach dem hiesigen Kayserl. Hof gekommenen Abgesandten Herrn Muhamed Efendi, der Republic von Tripoli Kanzlern...* (Regensburg: Krütinger, 1724).

aulique de la guerre).³⁷ Il était d'office concerné par les *Barbaresques* et avait la réputation d'un adepte de la solution militaire contre eux.

Aussi, ce fut du prince Eugène que l'émissaire de Tripoli eut son audience de congé, le 13 mars 1725.³⁸ L'audience de l'Empereur, sollicitée avec insistance, ne lui fut pas accordée.³⁹ Les monarques Habsbourg s'abstenaient de recevoir officiellement les représentants des Régences maghrébines, considérées en condition de vassalité envers le sultan ottoman, donc non souveraines. Il dut se contenter d'apercevoir le monarque à distance, lors d'une de ses fréquentes visites à l'Opéra.⁴⁰

Sitôt le Traité ratifié à Tripoli, le 2 juillet 1726, Ahmed Pacha s'empessa d'organiser une nouvelle ambassade en direction de Vienne. Elle fut confiée à Mohammed Effendi, qui fut reçu et défrayé depuis le débarquement à Naples, le 15 octobre 1726. Il arriva à Vienne le 28 décembre 1726, et repartit le 12 mai 1727.

Comme l'avait présagé le peu d'enthousiasme des *Barbaresques* à pactiser avec l'Empereur Habsbourg,⁴¹ la pacification ne tarda pas à révéler des failles et à virer de plus en plus aux dissensions,⁴² ce qui entraîna l'envoi d'émissaires avec diverses revendications. Ahmed Pacha de Tripoli envoya un Hadj Mustapha à Naples⁴³ et Hussein Bey de Tunis, un Youssef Khoja à Vienne, où les réclamations de son maître, relatives à des préjudices imputés aux Siciliens, furent rejetées.⁴⁴ A l'époque où l'Envoyé de Tunis quitta enfin Vienne, en avril 1733, son maître avait déjà décidé de rompre avec l'Empereur. "Sans déclaration préalable, il rompait la paix qui lui avait été imposée, en 1725."⁴⁵

³⁷Au *Hofkriegsrat*, équivalant à un ministère de la guerre, incombaient les affaires de l'Empire ottoman et ses dépendances.

³⁸*Gazette de France* du 31/3/1725, de Vienne, le 14/3/1725.

³⁹*Gazette de France* du 7/4/1725, de Vienne, le 21/3/1725.

⁴⁰*Wienerisches Diarium* du 18/11/1724, de Vienne, le 18/11/1724; *Gazette d'Amsterdam* du 1/12/1724.

⁴¹ Les réticences, voire intrigues, d'autres puissances présentes dans les Régences, la France surtout, inquiétées par l'arrivée du rival autrichien, avaient joué un rôle nocif dans ce contexte. Déjà à l'avance, le Consul français à Tunis reçoit la mise en garde suivante: "Si la paix se faisait entre l'Empereur, les Vénitiens et la République, les conséquences en seraient fatales au commerce de la nation dans la Méditerranée". Il est invité à "suivre cette affaire avec beaucoup de discrétion, et profiter de ses relations avec quelques officiers du Divan pour insinuer que cette paix serait contraire même aux intérêts de la République de Tunis, puisque, tous les bâtiments d'Italie pouvant naviguer sous le pavillon de Venise et sous celui de l'empereur, les Tunisiens n'auraient plus d'occasions de faire la course." Le Conseil de Marine à Bayle, Paris, le 10/11/1723, in Eugène Plantet, *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour 1577-1830*, vol. II (Paris: 1894), 142.

⁴² Benedikt, *Das Königreich*, 306.

⁴³ Benedikt, *Das Königreich*, 311.

⁴⁴ Mounir Fendri, "Die Habsburger Monarchie und die *Barbaresken*. Die Gesandtschaft des Jussuf Khodscha in Wien (1732/1733) als Nachspiel des ersten österreichisch-tunesischen Friedensvertrages von 1725," in *Das Osmanische Reich und die Habsburgermonarchie*, ed. K. Vocelka (Wien: Oldenburg 2005), 341-58.

⁴⁵ Cherif, *Pouvoir*, vol. II, 92.

A ce moment, l'intérêt Habsbourg pour le Sud italien était sur le point de se perdre. En 1734, suite aux guerres de succession de la Pologne, l'Autriche de Charles VI dut abandonner ses possessions du Sud de l'Italie à l'Espagne des Bourbons, qui eurent dès lors la domination des royaumes de Naples et de Sicile. La présence et l'engagement des Autrichiens dans l'Ouest méditerranéen se trouvèrent ainsi réduits. D'autant plus que l'Empereur avait délaissé ses ambitions de commerce transcontinental. Conséquemment au Traité de Vienne, signé le 30 avril 1725 avec Philippe V d'Espagne, les puissances maritimes se liguèrent contre lui (Traité de Hanovre), exigeant entre autres la dissolution de la Compagnie d'Ostende. Les risques d'une guerre, mais aussi le besoin d'avoir l'aval desdites puissances en faveur de la *Sanction pragmatique*, qui garantissait la succession sur le trône des Habsbourg à sa fille, Marie-Thérèse, poussèrent l'Empereur à la renonciation de ses projets maritimes. La rupture formelle avec les *Barbaresques* s'accomplit lorsque l'Autriche se rallia en 1737-1739 à la Russie contre la Turquie. Ainsi s'acheva la première phase des relations entre les Régences maghrébines et l'Autriche.

A la même époque, il y eut un retour de la Maison d'Autriche sur les côtes méditerranéennes, quoique indirectement. En 1736, Marie-Thérèse épousa François Etienne de Lorraine, qui se trouvait être Duc puis, dès 1737 et jusqu'à sa mort en août 1765, Grand-Duc de Toscane. En 1745, il est proclamé Empereur du Saint-Empire Germanique en tant que Franz I./François I^{er}. En considération des intérêts de la Toscane, notamment sur le plan du commerce maritime, axé sur le port franc de Livourne, mais aussi dans l'intérêt des ports adriatiques et celui d'Ostende, le Grand-Duc et Empereur se devait de tenir compte des inquiétants 'voisins' maghrébins. C'est donc essentiellement de là que se comprend la nouvelle initiative austro-toscane de rapprochement et conciliation avec les *Barbaresques*, lancée à la fin des années 1740.

On commença de nouveau par s'assurer l'appui et la caution de l'Etat ottoman, avec lequel on avait rétabli les bonnes relations, depuis la paix de Belgrade de septembre 1739.⁴⁶ Le 25 mai 1747, un traité de paix et de commerce, semblable à celui de Passarowitz, mais incluant la Toscane, fut signé entre le Sultan Mahmoud et l'Empereur François I^{er} d'Autriche.⁴⁷ A l'appui de ce pacte et de l'escorte ottomane, des émissaires de l'Empereur se rendirent successivement aux trois Régences pour le renouvellement des traités avec chacune d'elles. Le commencement avec Alger fut cette fois-ci

⁴⁶ Voir Testa, *Recueil*, 91. L'Art. 11 de ce Traité contient le paragraphe suivant: "Il sera sérieusement enjoint aux Algériens, aux Tunisiens et aux Tripolitains, ainsi qu'à tous autres que besoin sera, de s'abstenir dorénavant de toute contravention aux conditions de cette paix et aux traités faits séparément avec eux."

⁴⁷ Löwenthal, *Geschichte*, I, 180. Il s'agit, selon le Baron Testa de l'"Acte par lequel le traité de Belgrade est déclaré perpétuel" (Testa, *Recueil*, 91).

d'emblée fructueux. L'émissaire du Sultan chargé d'accompagner les deux représentants austro-toscans, Caspar Monmartz et Carlo Ippolito, avait apporté, en plus du firman, le caftan sultanesque reconnaissant et confirmant le nouveau Dey dans sa dignité.⁴⁸ Le traité brigué fut signé le 8 octobre 1748.

D'Alger, la députation austro-ottomane passa à Tunis, où un pareil contrat fut signé le 23 décembre 1748 avec Ali Pacha (1735-1756).⁴⁹ Sans trop de conviction de ce côté, assura le Consul de France.⁵⁰

Puis c'est au tour de Tripoli – depuis 1745 (et jusqu'à 1754) sous le règne de Mohammed Qaramanli – d'accueillir la même députation et de s'accorder sur un traité signé le 27 janvier 1749.⁵¹ Comme il s'avèrera encore, ce fut parmi les trois Régences celle de Tripoli qui s'appliqua le mieux à respecter les contrats, ce qui sera souligné par les Autrichiens dans leur rapport de septembre 1779, évoqué plus loin. De nouveau, un Envoyé, Hassane Effendi, fut chargé d'aller exprimer à la Cour de Vienne les bonnes dispositions d'amitié et de loyauté. De Livourne et Florence, l'Envoyé arriva à Vienne le 23 mars 1750 et repartit le 7 juillet suivant, laissant une bonne impression.⁵²

Une rupture des relations, en février 1755, causée unilatéralement par Alger,⁵³ fut suivie d'une autre en 1764.⁵⁴ Ces crises récurrentes, issues entre autres des dérives et entraves que la Course, difficilement contrôlable,

⁴⁸ *Gazette d'Amsterdam* du 10/5/1748, d'Alger, le 4/4/1748.

⁴⁹ Une correspondance de Tunis, du 8/11/1748, dans la *Gazette de Berne* du 5/2/1749, rapporta: "Mrs Hippolite & de Momartz, Commissaires de l'Empereur auprès des Régences de Barbarie, s'étant rendus d'Alger, en cette Ville, avec le Capigi-Pacha, que le Grand Seigneur a chargé de les accompagner; ce dernier a remis au Bey, la Lettre de recommandation de S.H. par rapport à la Paix à conclure entre cette Régence & S.M. Imp. comme Grand-Duc de Toscane. En peu de jours la Négociation a été consommée, & le Traité signé."

⁵⁰ Du Consul Fort à Maurepas, Tunis, le 6/1/1749, in Plantet, *Correspondance*, vol. II, 414.

⁵¹ *Gazette de Berne* du 10/5/1749, de Livourne (non daté); *Gazette de France* du 26/4/1749, de Livourne, le 9/4/1749.

⁵² *Hamburgischer Correspondent* du 28/7/1750, de Vienne, le 18/7/1750. Le lot de présents coutumiers, des chevaux barbes, une variété de bêtes sauvages et d'oiseaux rares, ainsi que des articles de l'artisanat d'art, compris en sus 9 sujets impériaux libérés en vertu des traités.

⁵³ *Gazette de Cologne*, Supplément du 18/4/1755, de Livourne, le 1/4/1755. On y lit: "M. Standardy, qui a résidé pendant quelques années à Alger, en qualité de Consul de l'Empereur, nôtre auguste Souverain, entra avant'hier dans nôtre port étant à bord d'un Vaisseau Anglois, sur lequel il s'étoit embarqué dez que la Régence d'Alger eût déclaré, qu'Elle étoit forcée par les circonstances de rompre les Traités que nous avions conclus avec Elle en 1749." En 1755, Tripoli renouvela le Traité, accueillit un nouveau Consul (Cosimo Conti) et envoya Ali Effendi en ambassadeur à Florence et Vienne.

⁵⁴ OeStA/HHStA StA *Algerien* 1759-1800. En 1757, poussée par la Porte (*Gazette de France* du 9/7/1757, d'Alger, le 20/5/1757: "Il est arrivé de Constantinople des dépêches, par lesquelles le Grand seigneur [...] recommande au Dey de faire la paix avec l'Empereur") Alger renoua avec Vienne et Florence (Traité du 28/6/1757) et y envoya Hadj Demetri Marcachi (arrivée à Vienne: 5/10/1758). En août-septembre 1764, on apprit que le Dey avait ordonné le renvoi du Consul austro-toscan. Il aurait voulu, apprit-on, d'un côté prévenir l'abus qu'on fait ici du Pavillon Impérial en le donnant à des Nations avec lesquelles la Régence est en guerre, & de l'autre, punir ce Consul des réponses hardies qu'il lui avoit faites à cette occasion," *Gazette de France* du 29/10/1764, de Florence, le 12/10/1764.

rendaient inévitables, ou alors pour ce qui paraissait n'être que des humeurs de despotes, soulevèrent à chaque fois à Vienne (et Florence) la question de l'opportunité et la pertinence des arrangements contractuels avec les *Barbaresques*, et si les traités, couteusement négociés et péniblement obtenus, méritaient d'être maintenus. Les avis se partageaient entre ceux qui recommandaient la manière forte, par le renforcement d'une marine de guerre impériale, et ceux qui, malgré tout, préféraient ces traités à leur inexistence.⁵⁵

Le Gouvernement de Tunis, depuis les bouleversements de 1756 obligé des maîtres d'Alger,⁵⁶ ne tarda pas à suivre autrement Tripoli. Se démarquant des deux voisins, Ali Qaramanli (1754-1793) alla jusqu'à mettre en route une ambassade vers Florence et Vienne pour transmettre à François Ier ses sentiments d'amitié et son désir de conserver les bons rapports.⁵⁷ Arrivé en Toscane en juin 1765, l'Envoyé, Hadj Abderrahmane Bediri Agha, s'apprêtait à se rendre à la Cour de Vienne, lorsque la nouvelle du décès de l'Empereur, le 18 août 1765, se propagea.⁵⁸ De retour à Florence, Hadj Abderrahmane dû avoir été surpris de se faire proposer le poste de chargé d'affaires austro-toscan, en remplacement intérimaire du Consul Cosimo Conti, dont le rappel venait d'être décidé. Le provisoire se prolongea et l'inquiétude, à Tripoli, de ne pas recevoir le représentant attendu (avec les cadeaux usuels), grandit. Mais il n'y aura plus de tels Consuls, ni à Tripoli, ni à Tunis, ni à Alger. On se limita dès lors à des chargés d'affaires, recrutés sur place parmi les représentants d'autres nations.⁵⁹ A Tunis, par exemple, ce ne fut qu'à la suite d'un nouveau traité austro-tunisien du 17 janvier 1756, qu'il y eut de nouveau un Consulat autrichien.

Un changement radical dans la politique autrichienne vis-à-vis desdites Régences venait de s'effectuer dès cette période autour de 1765. Les Cours d'Autriche et de Toscane avaient résolu de cesser de renouer comme d'habitude avec elles. Les germes résidaient dans les crises et tensions qui n'avaient cessé de se reproduire et porter ombrage aux dites relations. La mort de l'Empereur et Grand-Duc de Toscane, juste en cette période, semble avoir facilité cette résolution, ayant été vraisemblablement un adepte du mieux vaut de mauvais traités que pas de traités du tout." Lassés de trop d'inconstance et de versatilité de la part des partenaires turco-maghrébins, et exaspérés par la précarité des accords formels, chèrement et péniblement conclus avec eux

⁵⁵ Hartmann, "Österreichs" 41.

⁵⁶ En août 1756, une armée d'Alger et Constantine causa la défaite et la mort d'Ali Pacha et réinstalla les fils de Hussein Bey, Mohammed (1756-1759) et Ali (1759-1782), sur le trône de Tunis.

⁵⁷ Mounir Fendri, *Libyā wa 'Urūpā fī al-qarn al-thāmin 'ashar min khilāl raḥalāt al-saḥr al-Ḥāj 'Abd al-Raḥmān al-Badīrī 'Aghā* (Tripoli: al-Markaz al-lībī li-l-Maḥfūzāt wa-dirāsāt al-tārīkhiyya, 2023), 123-153.

⁵⁸ L'Empereur mourut à Innsbruck lors du mariage de son fils Leopold à la fille du roi d'Espagne.

⁵⁹ Les premiers, nommés fin 1783, furent le Consul de Suède Brandel à Alger, de Hollande Nyssen à Tunis et de Hollande Warnsman à Tripoli. Relativement à leur installation dans les Régences, en présence d'un émissaire ottoman, voir *Wiener Zeitung* du 10/4/1784.

séparément, l'Autriche et la Toscane décidèrent de s'en passer et chercher d'autres moyens de contrer les *Barbaresques*.

La décision, comme nous verrons, fut tenue secrète. Ainsi, et encore dans les années 1780, on garda à Tripoli le vain espoir d'une reprise des rapports à l'ancienne. Profitant d'un voyage diplomatique vers la Scandinavie (le second après 1772-73),⁶⁰ l'Envoyé Hadj Abderrahmane fit en juillet 1779 escale à Vienne pour transmettre le vœu de son Gouvernement de reprendre les anciennes relations.⁶¹ Le Premier ministre, Wenzel von Kaunitz, lui promit une réponse de la bouche de l'Ambassadeur autrichien à Copenhague, puisqu'il comptait s'y rendre. On s'attela aussitôt à élaborer un rapport récapitulatif sur l'état des relations avec les *Barbaresques*. Avec ses annexes substantielles, ce rapport daté du 22 septembre 1779, dresse un bilan exhaustif, tant évaluatif que prospectif, desdites relations.⁶² Il en ressort que la rupture de 1764 avait bien constitué la goutte qui fit déborder le vase. On pensa alors renoncer catégoriquement aux procédures usuelles, basées sur les traités de paix, les tributs et les présents quasi réguliers, et envisager des solutions alternatives. On conçut d'abord s'arranger avec l'Ordre maltais, puis on envisagea la formation d'une ligue anti-barbaresque avec Malte, les Etats italiens et l'Espagne. Celle-ci exigea la caution de Malte pour subvenir aux dégâts de ses vaisseaux, ce qui fit échouer le projet. L'ultime option consista alors à se tourner résolument vers la Porte et à l'obliger à se porter garante des pertes dues aux corsaires turco-maghrébins, ce qui va aboutir à l'acte (*Sened*) d'août 1783.

Comme signalé, Vienne s'appliqua à garder le secret sur ses intentions. C'est pour que les Cantons africains ne soient pas incités à plus d'hostilité," expliqua l'auteur dudit rapport, et le répéta dans sa lettre du 5 août 1779, adressée au Comte Kageneck, l'ambassadeur d'Autriche à Copenhague, pour l'instruire sur la réponse à fournir à l'Envoyé Tripolitain.⁶³ Reprenant l'essentiel du rapport de septembre 1779, Kaunitz commença par résumer l'état des rapports austro-*barbaresques* et mettre en évidence l'improbabilité d'un renouement, car un traité de paix avec Tripoli tout seul serait de peu d'utilité et le conclure avec les trois Régences nécessiterait de grosses dépenses et beaucoup d'efforts. Et puis, et comme l'a montré l'expérience, la paix ainsi conclue ne manquerait pas d'être rompue par eux, d'une manière ou d'une autre, en dépit de toutes leurs promesses.⁶⁴ Et de

⁶⁰ Mounir Fendri, "Khitāb safīr Ṭarābulus al-Hāj 'Abd al-Rahmān āgha 'ilā 'akādīmiyat al-'ulūm al-suwaydiyya, 27 Janvier, 1773," dimna 'a māl muhdāt 'ilā al-'ustādh Ḥammādī Ṣamud (Tunus: 2019), 257-286.

⁶¹ Fendri, *Lībyā wa 'Ūrūpā*, 420-442.

⁶² AT-OeStA/HHStA StAbt Tripolis 4-35: *Vortrag von Kaunitz über die Erneuerung des Friedensvertrages mit Tripolis*, 1779.09.22.

⁶³ OeStA/HHStA GKA GesA Kopenhagen 101, *Weisungen* 1779, fol. 95-96.

⁶⁴ OeStA/HHStA GKA GesA Kopenhagen 101, *Weisungen* 1779, fol. 95-96.

conclure sur la nécessité de s'appuyer sur le soutien et la garantie de la Porte, sans lesquelles une telle paix ne pourrait guère avoir lieu." Auparavant, ajouta Kaunitz, il faudrait considérer la possibilité de se soustraire au péril des Barbaresques grâce à des mesures et des accords à contracter avec Malte et d'autres Etats." Il s'imposait en tout cas de garder les mains ouvertes, mais aussi de ne pas provoquer les Barbaresques à plus d'hostilité. Ceci dit, Kaunitz recommanda d'expliquer à l'Envoyé que notre lien d'amitié avec la Porte implique déjà en soi que tous les peuples musulmans sous sa protection se conformassent à l'observation d'un comportement pacifique et retenu; par conséquent, il y a lieu de juger superflue la conclusion d'un traité de paix avec Tripoli."⁶⁵

La rencontre à Copenhague eut lieu.⁶⁶ Mais apparemment, à cause d'une mauvaise traduction ou parce que sa vision du monde l'empêchait d'envisager une relation entre un Etat musulman et un autre chrétien autrement que selon la dichotomie la paix ou la guerre,⁶⁷ Hadj Abderrahmane n'a pas bien compris le message. Encore en 1782, il écrivit à von Kaunitz avec enthousiasme que Tripoli se réjouissait de signer bientôt le nouveau Traité avec l'Autriche, et que son maître préparait déjà une nouvelle ambassade à Vienne.⁶⁸ L'illusion se renforçait alors par l'arrivée à Alger et Tunis d'une députation austro-ottomane pour la restitution de navires de Trieste et Ostende,⁶⁹ faisant croire que l'Autriche convoitait la reprise des anciennes relations. Il s'agissait apparemment d'un stratagème délibéré pour gagner du temps.

Dans la même période, la Cour de Vienne intensifiait ses démarches à Istanbul pour l'amener à assumer matériellement les pertes causées par les *Barbaresques* à la navigation impériale et finit par avoir gain de cause. Le 3 février 1783, l'ambassadeur de France à Constantinople écrivit: "La Porte a pris sur elle la responsabilité des faits et gestes des Barbaresques à l'encontre du pavillon impérial, car elle a peur des menaces de représailles de la Cour de Vienne."⁷⁰ Hormis le recours aux vieux traités, l'Autriche comptait sûrement

⁶⁵ OeStA/HHStA GKA GesA *Kopenhagen* 101, *Weisungen* 1779, fol. 95-96.

⁶⁶ Le séjour de Hadj Abderrahmane à Copenhague (son 3^e) eut lieu du 26/5 au 5/10/1780. Voir: Fendri, *Libyā wa 'Ūrūpā*, 462-474.

⁶⁷ Mounir Fendri, "John Adams et Hadj Abderrahmane Agha: Négociations de paix américano-tripolitaines précoces (Londres, 1786)," *Hespéris-Tamuda* LV, 1^{er} fascicule (2020): 294.

⁶⁸ Il s'agit de deux lettres (rédigées par tiers en français), du 8/3/1782 et du 5/5/1782. AT-OeStA/HHStA StAbt *Tripolis*, 4-38: *Akten betreffend die Mission des Hagi Abdurrahman Aga nach Wien: Schreiben Abdurrahmans (französisch)*.

⁶⁹ Une correspondance de Constantinople du 27/7/1781 (in *ReichsPostreuter* du 12/9/1781) évoqua cinq prises. (*Gazette de France* du 28/9/1781).

⁷⁰ Le comte de Saint-Priest au chevalier de Seystres-Caumont, in Alain Blondy, *Documents consulaires. Lettres reçues par le chargé d'affaires du Roi à Malte au XVIII^e siècle*, tome 1, vol. I à X (Malte: Fondation de Malte, 2014), 96. Dans une lettre précédente, de Constantinople, le 8/9/1781, Saint-Priest informa le même destinataire: "La Porte est largement empêtrée dans la demande de restitution de cinq ou six bâtiments impériaux pris par les Algériens, car 'la menace est à côté de la prière,' et les Turcs

encore sur la crainte des Turcs de son éventuelle alliance avec la Russie de Catherine II.

L'offensive diplomatique aboutit à l'acte connu en tant que "*Sened* du 8 août 1783/9 *ramazan* 1197,"⁷¹ qui s'introduisait ainsi: "La Cour d'Allemagne, ancienne amie et voisine de la Sublime-Porte, a fait amicalement demander par le très-honoré internonce, notre ami, qu'il lui soit délivré un *Sened*, muni du cachet véziriel renfermant la promesse de la part de la Sublime-Porte de faire jouir les navires marchands allemands, qui ressortissent aux ports de la Cour impériale, de toute sûreté contre les corsaires des régences barbaresques et d'indemniser lesdits navires de tout dommage qu'ils pourraient en éprouver."⁷²

L'Article 1 spécifiait que: "Tous les sujets et navires marchands allemands munis des passeports usités, pourront, sous leur pavillon, faire le commerce en toute liberté, paix et sûreté, comme ils ont pu le faire jusqu'ici, et la Sublime-Porte garantit solennellement leur sûreté future contre les attaques tant des corsaires de ses régences barbaresques que de tous ses autres corsaires."⁷³

La nouvelle fit sensation. Selon la *Gazette de Cologne*: "Bien des personnes s'étonnent que la *Porte* puisse s'engager de bonne foi à réparer les maux, causés par les Pirates *Algériens*, d'autant qu'il est prouvé que le Dey réunissant sur sa tête une autorité indépendante de Sa Hautesse, ne se soucie non plus de ses ordres que de ceux du *Grand-Mogol*."⁷⁴

Le 13 octobre 1783, l'Empereur Joseph II écrivit à son frère, Léopold de Toscane: "en attendant [l'éventuel déclenchement d'une nouvelle guerre contre les Turcs], je me suis procuré pour mon commerce et pavillon, soit avec la Porte dans la mer noire tout comme vis-à-vis des Barbaresques tous les avantages et sûretés possibles."⁷⁵ Léopold répondit: "Le traité que vous avez fait avec la Porte pour la navigation du pavillon impérial, pour ce qui regarde les Barbaresques est bien avantageux, et l'article qui regarde les représailles, au cas que la Porte ne paie pas les dommages des prises que les Barbaresques feront, est sans exemple et bien humiliant pour la Sublime Porte."⁷⁶

craignent que la Régence, n'obéissant pas comme il s'y attendent, la Cour de Vienne ne se paie sur ses frontières. Un commissaire est envoyé à Alger 'lequel probablement reviendra bredouille',” Blondy, *Documents*, 86.

⁷¹ Testa, *Recueil*, 141-42.

⁷² Testa, *Recueil*, 141-42.

⁷³ Testa, *Recueil*, 141-42.

⁷⁴ *Gazette de Cologne*, Supplément du 14/11/1783, du Danube, le 4/11/1783.

⁷⁵ Joseph II à Leopold de Toscane, Vienne, le 13/10/1783, in Alfred Ritter von Arneth (Hg.), *Joseph II. und Leopold von Toscana. Ihr Briefwechsel von 1781 bis 1790* (Wien 1872), I/173.

⁷⁶ Leopold à Joseph II, Florence, le 29/11/1783, in von Arneth, *Joseph II*, vol. I, 185.

La Porte se hâta d'informer les Régences Barbaresques du traité qu'elle venait de conclure avec la Cour de Vienne, en faveur des bâtiments portant pavillon impérial.⁷⁷ On se devait d'en tenir compte. Mais comme il s'est déjà si souvent avéré, les ordres venant d'Istanbul n'étaient pas toujours suivis à la lettre. Il fallut attendre la fin de l'ère barbaresque, surtout suite aux décisions du Congrès de Vienne (1815) puis à la prise d'Alger en 1830, pour que les navires battant pavillon autrichien purent naviguer dans les eaux méditerranéennes sans crainte du côté des Maghrébins.

Bibliographie

- Anonyme. *Diarium Uber die Reise des von Tripoli über Venedig nach dem hiesigen Kayserl. Hof gekommenen Abgesandten Herrn Muhamed Efendi, der Republic von Tripoli Kanzlern...* Regensburg: Krütinger, 1724.
- Arneth, Alfred Ritter von (Hg.). *Joseph II. und Leopold von Toscana. Ihr Briefwechsel von 1881 bis 1790*. Bd. I. (1781-85). Wien: Braumüller, 1872.
- Arnoult, d'Ambroise-Marie. *Système maritime et politique des Européens pendant le XVIII^e siècle, fondé sur leurs traités de paix, de commerce et de navigation*. Paris: Antoine Bailleul, 1797.
- Bachrouch, Taoufik. *Formation sociale barbaresque et pouvoir à Tunis au XVII^e siècle*. Tunis: PUT, 1977.
- Beer, Adolf. *Die österreichische Handelspolitik unter Maria Theresia und Joseph II.* Wien: Gerold, 1898.
- Benedikt, Heinrich. *Das Königreich Neapel unter Kaiser Karl VI. Eine Darstellung auf Grund bisher unbekannter Dokumente aus den österreichischen Archiven*. Wien/Leipzig: Manz, 1927.
- Blondy, Alain. *Documents consulaires. Lettres reçues par le chargé d'affaires du Roi à Malte au XVIII^e siècle*. Tome 1, vol. I à X. Malte: Fondation de Malte, 2014.
- Braubach, Max. *Prinz Eugen von Savoyen. Eine Biographie*. 5 vol. Wien, Verlag für Geschichte und Politik, 1963-1965.
- Caillé, Jacques. "Une ambassade marocaine à Vienne en 1783." *Hespéris-Tamuda* III, 1^{er} fascicule (1962): 35-42.
- Chapron, Emmanuelle. "L'État des Habsbourg-Lorraine (1737-1799)", in *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècles: Les dynamiques d'un État italien*, dir. Jean Boutier et autres, 105-124. Rennes: Presse Universitaire de Rennes, 2004.
- Cherif, Mohammed-Hedi. *Pouvoir et Société dans la Tunisie de H'ussayn bin Ali (1705-1740)*. Tunis: PUT, 1984; 1986.
- Do Paço, David. "Trieste: les horizons d'une ville centre-européenne, 1690-1820." *Monde(s)* 14, 2 (2018): 71-96.
- Dullinger Josef. "Die Handelskompagnien Oesterreichs nach dem Oriente und nach Ostindien in der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts." *Zeitschrift für Social- und Wirthschaftsgeschichte* 7. Bd. H. 1 (1900): 44-83.
- Emerit, Marcel. "Essai d'une marine marchande barbaresque au XVIII^{ème} siècle." *Cahiers de Tunisie* 11 (1955): 363-70.
- Fendri, Mounir. "Nouveaux documents sur l'ambassade marocaine à Vienne en 1783 dans la presse européenne." *Hespéris-Tamuda* LII, 2^{ème} fascicule (2017): 287-339.
- _____. "Die Habsburger Monarchie und die *Barbaresken*. Die Gesandtschaft des Jussuf Khodscha in Wien (1732/1733) als Nachspiel des ersten österreichisch-tunesischen

⁷⁷ *Gazette de Cologne*, Supplément du 27/11/1783, du Danube, le 13/11/1783.

- Friedensvertrages von 1725.” In *Das Osmanische Reich und die Habsburgermonarchie*, ed. K. Vocelka u.a, 341-56. Wien, Oldenburg 2005.
- _____. “Yusuf Khuja chez le Prince Eugène. Une Ambassade tunisienne à Vienne en 1732.” *Revue d'Histoire Maghrébine* 112 (2003): 437-58.
- _____. “Le Maroc et la Toscane au XVIII^{ème} siècle: Mobilité diplomatique sur fond de Course, de Captivité et de Commerce en Méditerranée.” *Hesperis-Tamuda* LIII, 3^{ème} fascicule (Numéro spécial, Partie 2) (2018): 51-90.
- _____. “khiṭāb safir Ṭarābulus al-Hāj ‘Abd al-Raḥmān āgha ‘ilā ‘akādīmiyat al-‘ulūm al-souwidiyat, 27 Janvier, 1773.” *Dimna ‘a ‘māl muhdāt ‘ilā al-‘ustādh Ḥammādī Ṣamud*, 257-286. Tunus: 2019.
- _____. *Lībyā wa ‘Ūrūpā fī al-qarn al-thāmin ‘ashar min khilāl raḥalāt al-safir al-Hāj ‘Abd al-Raḥmān al-Badīrī ‘Aghā*. Tripoli: al-Markaz al-lībī li-l-Maḥfūzāt wa-dirāsāt al-tārīkhiyya, 2023.
- Grammont, H.D. de. *Alger sous la domination turque 1515-1830*. Paris: Leroux, 1887.
- Hammer, Joseph von. *Histoire de l'Empire Ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours*. Traduit de l'allemand par J.-J. Hellert, t. 14: 1718-1739. Paris: Bellizard, 1839.
- Hartmann, Franz. “Österreichs Beziehungen zu den Barbaresken und Marokko, 1725-1830.” Thèse dactylographiée, Uni. Vienne, 1970. [Bibliothèque nationale d'Autriche: 1071505-C Neu Mag].
- Hutterer, Herbert. “Handelskompanien.” In *300 Jahre Karl VI. (1711-1740). Spuren der Herrschaft des letzten Habsburgers*, ed. Stefan Seitschek, 143-51. Wien: 2011.
- Löwenthal, Jakob, *Geschichte der Stadt Triest*. Triest: öst. Lloyd, 1857.
- Martens, Ch. de et Cussy, Ferd de. *Recueil manuel et pratique des Traités, Conventions et autres actes diplomatiques*. Leipzig: Brockhaus, 1846.
- Mayer, Martin. *Die Anfänge des Handels und der Industrie in Oesterreich und die orientalische Compagnie*. Innsbruck: Wagner, 1882.
- Mikākī, Rūdulfū. *Ṭarāblus al-gharb taḥta ḥukm ‘usrat al-Qarmānlī*. Tarjamat Ṭaha Fawzī. Al-Qāhira: 1961.
- Miltitz, Alexander de. *Manuel des consuls*. Londres: Asher, 1842.
- Morineau, Michel. *Les grandes Compagnies des Indes Orientales. XVI^e-XIX^e siècles*. Paris: 1994.
- Neumann, Léopold et Plason, Adolphe de. *Recueil des Traités et Conventions conclus par l'Autriche avec les Puissances étrangères, depuis 1763 jusqu'à nos jours*. Vienne: Imprimerie de la Cour et de l'État, 1877.
- Peyras, Jean et Pierre Soumille. “Un aspect des relations austro-tunisiennes au XVIII^e siècle. A propos de l'épithaphe latine de Plowman, consul d'Autriche à Tunis (1733-1745).” *IBLA* 129 (1972): 1-31.
- Plantet, Eugène. *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour 1577-1830*. Paris: Félix Alcan, 1893-1899.
- Rousseau, Alphonse. *Les Annales Tunisiennes*. Tunis: Bouslama, 1980. [1^{ère} éd. Alger 1864].
- Srbik, Heinrich Ritter von. *Der staatliche Exporthandel Österreichs von Leopold I. bis Maria Theresia. Untersuchungen zur Wirtschaftsgeschichte Österreichs im Zeitalter des Merkantilismus*. Wien, Leipzig, 1907.
- Tassy, Laugier de. *Histoire du Royaume d'Alger*. Amsterdam: Sauzet, 1725.
- Testa, Baron I. de, *Recueil des Traités de la Porte Ottomane avec les Puissances Etrangères*. T. 9: Autriche. (Paris: Chez les Auteurs, 1898).
- Zimmermann, W. & J. Wolf. (Hg.). *Die Türkenkriege des 18. Jahrhunderts. Wahrnehmen, Wissen, Erinnern*. Regensburg: Schnell & Steiner, 2017.

Titre: L'Autriche des Habsbourg et les Régences du Maghreb: Une paix difficile et une rupture abrupte 1725-1765-1783

Résumé: Autrement qu'avec la plupart des puissances européennes, les relations des Régences du Maghreb (Alger, Tunis, Tripoli) avec l'Autriche n'ont pas bénéficié d'un intérêt suffisant dans l'historiographie maghrébine. Au XVIII^e siècle, l'Empire des Habsbourg avait pourtant une présence maritime multiple dans l'espace méditerranéen. De là un côtoiement et des frictions avec les soi-disant *Barbaresques* et leur guerre de course, menant à des rapports à l'échelle étatique.

La présente étude propose un examen synoptique de ces rapports, à partir de leurs débuts, vers 1725, grâce à l'intercession de la Porte ottomane, jusqu'à leur vacillement, vers 1765, et la longue interruption, dès 1783, lorsque la cour de Vienne réussit à acculer la Turquie à se porter matériellement garante des préjudices causés par les *Barbaresques* à la navigation autrichienne.

Mots-clés: Puissances européennes, Régences du Maghreb, Empire des Habsbourg, Porte ottomane, pirates de Barbarie.

العنوان: مملكة هابسبورگ النمساوية والإيالات المغاربية: سلام صعب وقطيعة مفاجئة

1783-1765-1725

ملخص: لم تنل العلاقات التاريخية بين الإيالات المغاربية (الجزائر وتونس وليبيا)، وإمبراطورية النمسا ما يكفي من الدراسة والبحث، رغم حضور كيان آل الهابسبورگ الواضح في الفضاء المتوسطي، بصور متعددة، طيلة القرن XVIII، وبالتالي "مجاورتها" بحريا للإيالات المذكورة بما ترتب على ذلك حينئذ من الفوائد والمخاطر. وعند حوالي سنة 1725 سعت النمسا إلى ربط علاقات سلام مع كل من الجزائر وتونس وطرابلس، مما اقتضى ضرورة تدخل الدولة العثمانية ووساطتها. وفي حوالي سنة 1765 نجمت أزمة جديدة في سياق هذه العلاقات، أدت بالنمسا إلى مراجعة سياستها مع الإيالات مع مراجعة جذرية. كما أنها دأبت على حمل الأستانة على التكفل بتعويض الأضرار التي تلحقها القرصنة المغاربية التركية بالمرآكب النمساوية، إلى أن تم لها ذلك سنة 1783. وتشكل هذه المراحل في العلاقات بين الإيالات المغاربية الثلاث وإمبراطورية النمسا خلال القرن XVIII، المحاور الأساسية التي يبنى عليها هذا البحث.

الكلمات المفتاحية: القوى الأوروبية، الإيالات المغاربية، إمبراطورية الهابسبورگ، العثمانيون، الباب العالي، القرصنة.